



Novembre 2016

Journal d'informations des agents de l'INRAP

L'archéologie, en tant que discipline scientifique, n'est pas compatible avec le libéralisme

La crise de l'archéologie préventive en 2016

Nous ne le répétons jamais assez, au risque d'enfoncer des portes ouvertes : la destruction de sites archéologiques est irréversible. La perte d'informations est potentiellement gigantesque et d'autant plus dramatique que l'on n'en a pas forcément toujours conscience. Ainsi, si la destruction d'une villa gallo-romaine passe difficilement inaperçue, qu'en est-il, par exemple, de l'anéantissement d'un campement néandertalien ou d'une occupation néolithique ? Dans ce dernier cas, on y observe principalement l'emploi de matériaux périssables pour, par exemple, réaliser l'ossature des habitations avec des poteaux de bois. Bien que plus fugaces, les témoins de ces occupations passées sont rarement conservés en dehors de milieux humides particuliers. Le plus souvent, seules nous parviennent les trous de poteau, ou empreintes dans le sol de l'encrage de ces constructions, à partir desquels il est possible de restituer tout ou partie d'un bâtiment. Par ailleurs, ces découvertes sont soumises à la reconnaissance d'archéologues aguerris. Mais pour autant, cet exemple ne recèle pas moins d'informations sur les premiers groupes humains sédentarisés. La fouille d'occupations, toutes périodes confondues, est primordiale pour la connaissance de l'histoire de l'humanité et de son évolution.

Contrairement à ce que l'on voudrait nous faire croire, le public est majoritairement intéressé par cette masse d'informations, qu'elle soit sous terre ou en élévation (n'oublions pas l'archéologie du bâti, largement soumise à un désintéressement total). Par contre, il sait rarement que cette richesse collective est sans commune mesure, et surtout sans réelle défense, face aux profits de



quelques spéculateurs (de plus en plus nombreux), alors qu'elle est source de profit lors d'expositions ou de mises en valeurs dans des musées et expositions. Les raisons pécuniaires sont systématiquement avancées pour réduire encore et toujours nos missions de sauvegarde du patrimoine. La crise et les mesures d'austérité, toujours pour le service public et jamais pour la concurrence privée, ont bon dos alors que les pays industrialisés n'ont jamais été aussi riches.

Le problème n'est pas financier mais idéologique

On entend souvent dire que l'archéologie coûte très cher, qu'elle est un luxe, que la préservation digne de ce nom d'un grand site archéologique comme Pompei - une centaine d'hectares environ - pour prendre un exemple emblématique, représenterait une somme astronomique, que les états ne pourraient pas se permettre. Mais il faut se rendre compte que dans la répartition de l'argent public, tout ce qui génère des profits est rapidement privatisé grâce aux accointances entre politiques et chefs d'entreprises (qui sont parfois les mêmes !) alors que ce qui est non rentable, voire déficitaire, comme la santé, l'éducation, le social, la culture... pourtant indispensable à une société démocratique, libre et émancipatrice, reste du domaine du collectif. Pour faire simple, le collectif hérite des dettes pour que certains particuliers puissent s'en mettre plein les poches. A ce titre, l'évasion fiscale, dont les médias ont récemment à nouveau montré l'ampleur (y compris parmi les gouvernants de tous bords), constitue une vraie manne. N'y a-t-il pas justement là des sommes astronomiques à réinjecter dans les services publics tout à fait à même de combler tant de déficits ?



Évasion fiscale, par Charb.

La « contrainte » archéologique

Nous observons les effets de ce constat accablant, dans l'exercice quotidien de nos métiers : des moyens toujours réduits, des délais constamment raccourcis, des budgets vite épuisés... Ces réductions tous azimuts nourrissent et sont nourries par l'idée que l'archéologie n'est qu'une « contrainte » qu'il faut lever rapidement et pour pas cher, pour ne pas freiner la « croissance ». L'Inrap accepte aujourd'hui de prendre des fouilles sachant par avance qu'elles seront déficitaires, ce qui n'aurait jamais été accepté par les SRA il y a encore quelques années. Si les décideurs avaient le choix et n'avaient pas peur d'un tollé de la part de la communauté archéologique et de l'opinion publique, ils auraient purement et simplement supprimé la « contrainte » que nous semblons représenter de plus en plus. Mais, faut-il le rappeler, l'activité archéologique sur le sol français, tous opérateurs confondus, ne concerne même pas 1% des surfaces détruites, et ce depuis plusieurs années (voir les chiffres en détail dans le Sud-Inrap de mars 2016).

La mise en concurrence du « marché » des fouilles

Tout cela est étroitement lié au fait que le « marché » des fouilles a été ouvert à la concurrence pour soi-disant dynamiser la recherche et briser le monopole de l'Inrap, alors qu'il ne s'agissait en vérité que de baisser les coûts au maximum. La création de plusieurs opérateurs privés a permis aux nouveaux « patrons de l'archéologie préventive » de s'engouffrer dans la brèche. Comme nous le redoutions depuis le début, cette disposition n'a rien dynamisé du tout (sauf quelques comptes en banque). Au contraire, cette brillante idée a plutôt dynamité la discipline et on a assisté à ce que l'on craignait, à savoir un féroce dumping social et scientifique. Social d'abord car pour décrocher des marchés, l'Inrap a fait de lourds sacrifices sur les conditions de travail. Mais aussi scientifique car dans ce contexte, il faut fouiller de plus en plus vite avec de moins en moins de moyens. Pire encore, la multiplication des opérateurs sur un même territoire a généré de la perte de données en freinant, voire en

empêchant la mise en commun des savoirs dans un contexte aberrant de *turn-over* des intervenants. Force est de constater que nous ne faisons plus une archéologie réelle de recherche du passé, mais qu'il s'agit de courir derrière une pelle pour libérer l'aménageur de la « contrainte archéologique ». Dans ce jeu dangereux, la fuite en avant de l'Inrap pour s'abaisser aux prix du « marché » aura été des plus néfastes en laissant croire aux aménageurs que le prix de la recherche n'est finalement pas si élevé, et que l'Inrap a abusé de tarifs majorés dus à son statut longtemps dominant.



La recherche au quotidien

Au quotidien, les temps impartis ne permettent que rarement aux équipes de fouiller dans de bonnes conditions, et aux responsables d'opération de rendre des rapports sinon étoffés, du moins acceptables scientifiquement. Comme pour se donner bonne conscience, ils sont tout juste autorisés à livrer le strict minimum : caractériser la période, la nature de l'occupation, l'état de conservation du site et son extension. Les spécialistes sont sommés de fournir des études succinctes, basée sur les simples inventaires descriptifs réglementaires. Les interprétations plus fines en termes de faciès culturels, d'échanges commerciaux, de pratiques domestiques, artisanales, culturelles, spirituelles, ne sont pas encouragées dans le cadre de la rédaction du rapport.

On nous rétorquera que les jours PAS sont faits pour cela. Mais combien de personnes peuvent en bénéficier, et combien de jours leur sont alloués? Où sont les collections quand les jours sont enfin obtenus, souvent des années plus tard? Que sont devenus les vestiges mobiliers dans les dépôts de l'État? Rien ne nous garantit que les collections n'auront pas été distribuées entre les différents propriétaires des parcelles et que les déménagements successifs n'auront pas nui à leur intégrité, qu'un incendie ou un dégât des eaux n'aura pas tout simplement détruit les séries... A ce moment-là, il sera trop tard pour avoir des regrets. Par ailleurs, il est évident qu'une d'étude segmentée est plus chronophage qu'une étude en continu, et ce, de manière exponentielle à mesure que le temps passe.



Nourrir la communauté scientifique

Pour bon nombre d'archéologues, il n'est pas concevable de faire de l'archéologie au rabais. Pas question de s'en tenir à la pseudo-restitution d'un patrimoine pour toujours détruit. Et pour que ce métier ait encore un sens en dépit de sa marchandisation à outrance, celles et ceux qui ont encore des convictions, de la motivation s'arrangent pour faire toujours plus pour continuer, contre vents et marées à faire progresser la connaissance. La reconnaissance par leurs pairs durant les colloques, au sein des UMR, face au grand public valorise un travail de plus en plus difficile à mener. Ce retour aide à tenir bon car, il faut bien l'admettre, la reconnaissance ne vient jamais de la hiérarchie. Cependant, cet investissement personnel au titre de la rigueur et de la passion use et conduit nombre d'agents en situation de *burn-out*.

Une lutte à mener

Cependant, la démotivation demeure grandissante au sein des équipes. Le gâchis généré par ce néolibéralisme violent appliqué à tous les métiers aujourd'hui aura été une catastrophe pour la discipline, tant sur le plan scientifique qu'humain. Sud-Culture-Solidaires dénonce cette dérive depuis plus d'une décennie et poursuit la lutte pour



défendre ces missions. Sud Culture revendique une véritable politique nationale pour l'archéologie et le patrimoine qui prenne en compte les valeurs du service public. Les sites et les données archéologiques ne sont pas des marchandises. Ils constituent un patrimoine public, précieux et non renouvelable, dont l'étude nous est confiée. L'archéologie doit également s'exercer dans un climat serein, stable et surtout, indépendant du pouvoir politique et notamment de ses instrumentalisations. Elle doit être protégée des réactions «épidermiques» d'élus locaux ou d'aménageurs influents confrontés à une difficulté liée à l'archéologie. A ce titre, la loi républicaine doit s'exercer pour tous de la même façon, indépendamment du statut ou de la fonction des personnes.

Communiqué de presse



Pesticides, la santé reléguée au second plan

À la demande d'une organisation agricole, le conseil d'État a annulé le 6 juillet dernier l'arrêté interministériel du 12 septembre 2006 encadrant l'utilisation des pesticides sur le territoire national. Cet arrêté imposait de nombreuses mesures de précautions vis-à-vis de la protection des personnes et des milieux : zones non traitées, délai de rentrée, prise en compte de l'intensité du vent...

Destiné à remplacer le texte annulé, un arrêté est en cours de rédaction au sein des différents ministères en charge de cette question. Nos organisations associatives ont d'ailleurs demandé à être associées à la rédaction de cet arrêté (voir nos courriers joints). Or, alors que l'utilisation des pesticides pose de redoutables problèmes de santé publique et d'environnement, seul le syndicat agricole majoritaire (FNSEA) a été informé du projet d'arrêté et consulté sur ses dispositions ! Cette opacité, s'agissant d'un sujet de santé publique, est particulièrement inquiétante. L'arrêté initial était novateur en 2006. Dix ans plus tard, il est primordial que le nouveau texte le soit également. Pour nos organisations, le futur arrêté doit impérativement répondre aux enjeux de protection de la santé publique et de celle des utilisateurs de ces produits, comme aux enjeux de la protection de l'air et de l'eau. Nous demandons ainsi que cet arrêté :

- instaure une zone non traitée d'une largeur de 1 mètre vis-à-vis de tous éléments du réseau hydrographique (hors IGN) ;
- maintienne des zones non traitées à proximité des points d'eau en conservant comme référence

la carte IGN au 1/25 000 ;

- conserve une limite d'intensité d'un vent lors des épandages ;
- préserve des délais de rentrée en lien avec la rémanence des produits sans possibilité d'y déroger par le port d'équipement de protection individuelle ;
- mette en place une zone non traitée à proximité des tiers ; l'actuelle rédaction demandant la mise en place de moyens appropriés pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle est insuffisante et difficilement vérifiable sur le terrain. Ce dernier point est d'ailleurs demandé par une écrasante majorité des citoyens de notre pays : 83 % des français souhaitent que leur santé vis à vis des risques pesticides soit préservée par une mesure d'interdiction d'épandage à proximité immédiate des habitations. Nos organisations maintiennent leur demande de participer à l'élaboration de texte afin de défendre les enjeux de santé publique et de qualité de l'eau.

Rennes, le 12 octobre 2016

Liberté de manifester : Solidaires adresse un courrier aux ministres de l'intérieur et de la justice

A l'attention de Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, Jean-Jacques Urvoas, ministre de la justice

Paris, le 21 octobre 2016,
Monsieur le ministre de l'Intérieur, Monsieur le ministre de la justice

Au vu des images abondamment diffusées ces derniers jours dans les médias, l'Union syndicale Solidaires prend note que contrairement aux directives ultra-répressives régulièrement produites par vos services (la dernière en date étant celle du ministère de la justice relative à la lutte contre les infractions commises à l'occasion des manifestations et autres mouvements collectifs), il est tout à fait possible d'organiser, sans intervention des forces de l'ordre, des manifestations et des rassemblements non déclarés, avec des participant-es encagoulés et armés.

Nous prenons note que Jean-Marc Falcone, directeur général de la Police Nationale, a précisé ce jour que face à ces actes, il fallait « faire preuve de pédagogie » et non sanctionner.

Ne pouvant imaginer qu'il existerait, aux yeux du gouvernement, une tentation d'appliquer une politique basée sur l'arbitraire, nous vous demandons donc de prendre toutes les mesures

afin que soit abandonnées les poursuites dont ont pu être victimes notamment des participant-es à la lutte contre la « loi travail », à la solidarité avec les réfugié-es ou à la défense de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes.

Dans l'attente d'une réponse que nous espérons positive, recevez, Messieurs les ministres, nos salutations syndicales.

Pour l'Union syndicale Solidaires, Cécile Gondard-Lalanne et Eric Beynel, co-délégué-es généraux

Le Petit Quiz



1. Pour faire des économies budgétaires, l'Inrap fournit depuis peu à ses agents :

- A - des truelles sans manche ?
- B - des parkas sans capuche ?
- C - des ordinateurs portables sans lecteur/graveur de disques, mais avec des CD d'installation des logiciels ?

2. Pour mener à bien la politique de prévention des risques psycho-sociaux, l'Inrap offre à ses cadres :

- A - un séjour en thalassothérapie à Mourmansk pour combattre le stress ?
- B - « Le management pour les nuls » ?
- C - des boules Quiès® et le dernier Pif gadget ?

3. Quel sera le prochain slogan de l'Inrap ? :

- A - « Nous fouillons de moins en moins et c'est pas ton problème » ?
- B - « Tout dans la carrosserie et rien dans le moteur » ?
- C - « L'Institut te remercie »

Solutions

- 1 - C (consternant mais véridique : on n'est plus à une ineptie près !)
- 2 - Probablement B quand on voit comment évolue cette usine à gaz.
- 3 - C (entendu à plusieurs reprises alors que l'on ne fait rien de plus que notre travail. A croire que c'est une parade pour contrer la démotivation des troupes. C'est peut-être un 'truc' proposé dans « Le management pour les nuls », allez savoir...)